



HARLINGTON
FIDUCIE

Résumé des droits de l'Investisseur

Ci-dessous un résumé des principaux droits de l'Investisseur d'organismes de placement collectif pour lesquels Harlington agit en tant que société de gestion.

Chaque investisseur a droit à l'information relative à l'investissement via les documents réglementaires, les rapports financiers annuels ou semestriels ainsi que les rapports mensuels. Tous ces documents sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion.

L'investisseur a le droit de racheter son investissement selon le prospectus ou le DIC-PRIIPS.

L'investisseur a la possibilité de participer aux assemblées générales de la SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable) en recevant une convocation, d'assister en personne ou de donner procuration et de voter aux assemblées générales.

Enfin, Harlington a mis en place une politique de traitement des réclamations de ses clients (cf. Politique de gestion des plaintes).